



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°32-2021-160

PUBLIÉ LE 12 OCTOBRE 2021

# Sommaire

## **DDETS-PP /**

32-2021-07-29-00004 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n° SAP900170341 (2 pages)

Page 3

## **Région Académique Occitanie / Bureau des relations avec les usagers**

32-2021-10-12-00003 - Arrêté préfectoral relatif à la liste des agents composant le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Gers (3 pages)

Page 6

DDETS-PP

32-2021-07-29-00004

Récépissé de déclaration d'un organisme de  
services à la personne enregistré sous le n°  
SAP900170341



PRÉFET DU GERS

*DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE  
L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS  
DDETS-PP DU GERS*

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP900170341**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**Le préfet du Gers**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DREETS OCCITANIE – DDETS-PP du Gers le 29 juillet 2021 par Madame DEBORA ANTON en qualité de **micro entrepreneur**, pour l'organisme DEBORA SERVICES 32 dont l'établissement principal est situé 37 bis rue d'Etigny 32550 PAVIE et enregistré sous le N° SAP900170341 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile.
- Livraison de courses à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

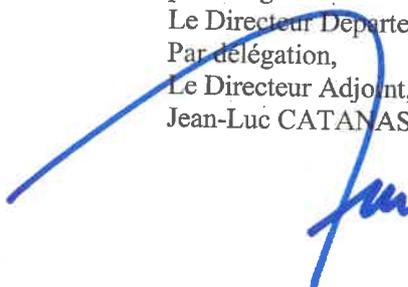
Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Auch, le 29 juillet 2021

Pour le Préfet,  
par délégation,  
Le Directeur Départemental DDETS-PP32,  
Par délégation,  
Le Directeur Adjoint,  
Jean-Luc CATANAS



*La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DREETS OCCITANIE – DDETS-PP du Gers ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.*

*Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Pau - Villa Noulibos - Cours Lyautey - B.P 543 - 64010 PAU UNIVERSITE cedex.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.*

Région Académique Occitanie

32-2021-10-12-00003

Arrêté préfectoral relatif à la liste des agents  
composant le service départemental à la  
jeunesse, à l'engagement et aux sports du Gers

**Arrêté préfectoral N°2021 –                    relatif à la liste des agents  
composant le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et  
aux sports du Gers**

**LE PREFET DU GERS**  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE OCCITANIE**

VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre, et notamment son article 13 ;

VU le décret du 5 février 2020 portant nomination de Mme Sophie BEJEAN rectrice de région académique d'Occitanie ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Xavier BRUNETIERE en qualité de préfet du département Gers ;

VU l'arrêté de Mme la rectrice de région académique Occitanie du 18 décembre 2020, portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et sport et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et aux sports ;

VU les effectifs communiqués par le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Gers et la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gers ;

**CONSIDÉRANT** les missions transférées au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et les agents qui les exercent ;

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Gers et du secrétaire général de la région académique Occitanie

## ARRETEMENT

### Article 1 :

La liste des agents composant le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Gers, prévue par l'article 13 du décret susvisé, est annexée au présent arrêté.

### Article 2 :

La secrétaire générale de la préfecture du Gers et le secrétaire général de la région académique Occitanie sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

À Auch, le 8 octobre 2021

Le préfet du Gers

Xavier BRUNETIERE

La rectrice de la région académique  
Occitanie

Sophie BEJEAN

**Annexe à l'arrêté n° 2021-xxx relatif à la liste des agents composant le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Gers au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

<b>Agents titulaires</b>	<b>Corps d'appartenance</b>	<b>Service de provenance</b>
Sébastien Agelou	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse	DDCSPP du Gers
Lucie Assemat	Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse	DDCSPP du Gers
Martine Huillet	Adjointe administrative de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur	DDCSPP du Gers
Bruno Noizet	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	DDCSPP du Gers
Nadine Canton Darnau	Inspectrice de la jeunesse et des sports	DDCSPP du Gers
Jacques Def	Professeur de sport	DDCSPP du Gers
Pascale Corbille	Professeure de sport	DDCSPP du Gers
Dominique Valladon	Adjointe administrative au ministère des affaires sociales	DDCSPP du Gers
Poste vacant	Professeur de sport	DDCSPP du Gers

<b>Agents non titulaires</b>	<b>Type de contrat</b>	<b>Service de provenance</b>
David Reboul	Agent contractuel CDD – <i>sur poste vacant</i> PS- Conseiller animation Sport	DDCSPP du Gers